



A SAINTE-JULIETTE-SUR-VIAUR

Devenez propriétaire de votre maison



Maisons « Prima Résidence »



• *Bien bâtir par nature* •

Parce que **devenir propriétaire** est souvent le projet d'une vie, **Polygone** s'engage à vos côtés dans la **concrétisation de votre rêve**.



QUI SOMMES-NOUS ? //

Polygone est un constructeur de maisons individuelles qui maîtrise l'accès à la propriété depuis de nombreuses années (plus de 3000 logements à ce jour).

COMMENT ACCÉDER A LA PROPRIÉTÉ ? //

Grâce à un dispositif encouragé par l'État avec des avantages fiscaux très intéressants.

ALORS, POURQUOI PAS VOUS ? //

Cette nouvelle forme d'accès s'adresse à toute personne dont les revenus ne dépassent pas des plafonds définis par l'État.

Nous sommes là pour vous **accompagner** !

A Sainte-Juliette-Sur-Viaur, Lotissement Les Agoustes



Maison T4

+ terrain de 985m²

- Maison T4 de 93m²
- 3 chambres
- Cuisine ouverte sur le salon/séjour
- Pièce de vie de 45m²
- Garage + cellier



*sous conditions

VOS AVANTAGES

- T.V.A. réduite à 5.5%
- Exonération Taxe Foncière pendant 15 ans
- Maison RE 2020, certifiée NF HABITAT™ HQE & Properméa
- Accessibilité PMR
- Garanties Dommage Ouvrage & Décennale incluses
- Revêtement stabilisé pour accès garage et porte entrée
- Personnalisation de votre maison : choix des carrelages, faïences, enduit)



Vous aussi, devenez propriétaire !



Selon une enquête récente du Crédoc*, être propriétaire de son logement est un facteur qui rassure. Des solutions s'offrent à vous telle que l'accession sociale à la propriété avec **Polygone**. *Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

Elle permet de **devenir propriétaire** en douceur : vous entrez dans un **logement neuf** construit par Polygone et vous l'occupez en tant que locataire-accédant pour une courte durée (5 ans maximum), puis vous en devenez propriétaire quand vous le souhaitez au cours de cette période.

Pendant la phase locative, vous versez une redevance. Elle est composée d'une «part locative» donnant droit à la jouissance du logement, et d'une «part acquisitive» constituant votre apport personnel pour l'**acquisition du logement**.

Le contrat de **location-accession** est un acte notarié. Il est signé entre vous et nous avant la remise des clés du logement. Le transfert de propriété est également signé devant notaire et intervient quand vous le souhaitez (dans la limite de 5 ans).



Un renseignement ?

Une question ?

Contactez-nous !



Magalie MOLY

2, Impasse de l'étoile - 12 450 Luc-La-Primaube

05 65 77 00 18 / 06 31 65 19 02

www.polygone-sa.fr

